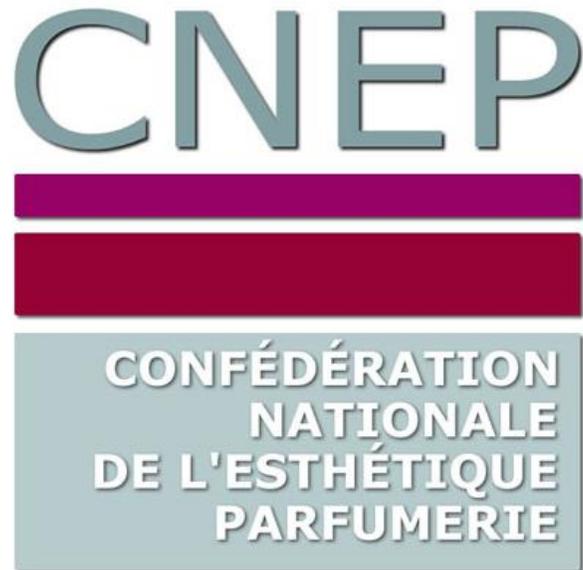


CNEP

Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie

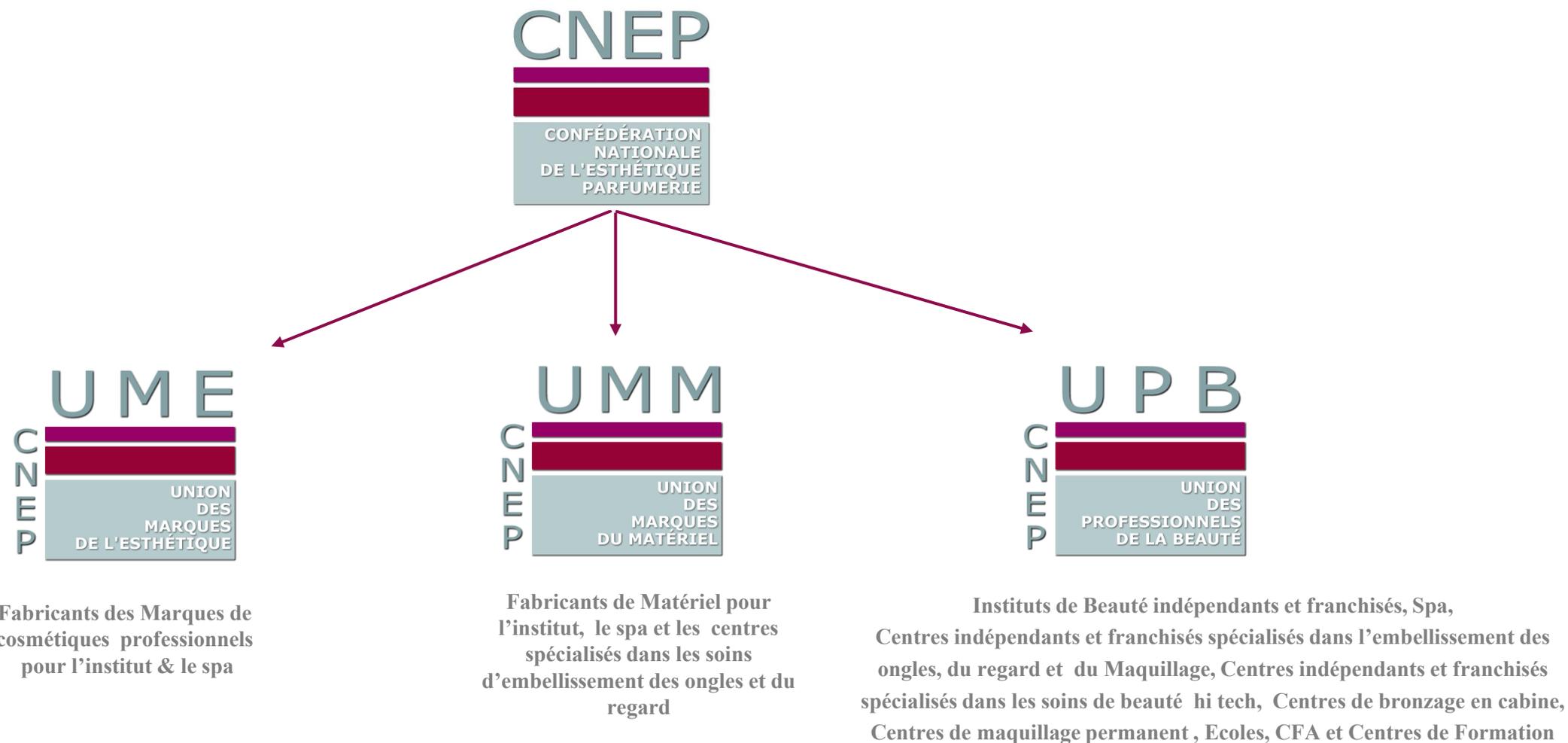


Présentation de la CNEP et de ses syndicats affiliés juillet 2025

Créée en 1997, la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie se compose aujourd'hui de 3 syndicats professionnels organisés en filière

1450 Adhérents - 7100 salariés

82% de PME / TPE



Le Bureau de la CNEP



UPB
BWSG Group
Régine Ferrère
Présidente



UMM
Groupe Corpoderm
José Flotas
Trésorier

UPB
Novi Group
Dominique Munier
Secrétaire



UME
Groupe Thalgo
J. Claude Sirop
Administrateur



UPB
Groupe Novi
Lauren Georges
Administrateur



UPB
Elégance Group
Jean Eric Knecht
Administrateur



UPB
ADS Group
Maud Carlassare
Administrateur



UPB
Groupe L'onglerie
Angélique Gascoin
Administrateur



UPB
Wellness Group
Nicolas Videau
Administrateur



UPB
ITC Group
Jean Christian André
Administrateur

Un Collège d'Experts



Géraldine Rocheteau
Novi Group
Experte Institut



Marie Paule Leblanc-Péru
Présidente de Spa-A
Experte Spa de bien-être



Morgan Lefrançois
Groupe Payot
Experte formation /e learning



Maître David Simhon
Avocat en Droit de la Santé
Conseil de la CNEP

CNEP

CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DE L'ESTHÉTIQUE
PARFUMERIE

NOS OBJECTIFS

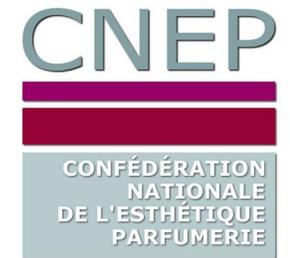
CNEP

CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DE L'ESTHÉTIQUE
PARFUMERIE

- **1-Défendre la légitimité de la branche Soins de Beauté et de Bien-être au sein de la filière**
- **2-Œuvrer pour un meilleur encadrement des pratiques afin de créer un périmètre d'exercice professionnel plus sécurisé**
- **3-Accompagner nos futurs talents dans l'apprentissage de leur métier par une interactivité école entreprise.**
- **4- Assurer le rayonnement de la CNEP dans la filière Beauté Bien-être**



**CNEP et ses partenaires
de la Filière Esthétique Parfumerie**



Les Chiffres clés

Rapport XERFI 2024

La Branche Esthétique Cosmétique et Enseignements associés

Les Chiffres Clés – Rapport de branche XERFI 2024

82 116 entreprises sans salarié dont **47 %** d'auto- entrepreneurs

15 300 Entreprises avec salariés - **62 200** Salariés

6,75 Mds€



COSMETIC
VALLEY



CŒUR BATTANT
DE L'INDUSTRIE
COSMÉTIQUE
MONDIALE

The logo for 'Cœur Battant de l'Industrie Cosmétique Mondiale' features a small French flag (blue, white, and red vertical stripes) in the top right corner. The text 'CŒUR BATTANT DE L'INDUSTRIE COSMÉTIQUE MONDIALE' is written in a green, sans-serif font.

La CNEP

est Membre associé du Comité de Filière, avec ses
partenaires institutionnels, la FEBEA et la Cosmetic Valley

Un secteur qui représente en France

288 465 entreprises - 542 846 salariés - 37,5 Md€ de chiffre d'affaires



La filière est un secteur dynamique qui repose sur **la recherche, l'innovation, la fabrication et la production de matériels et de cosmétiques** de plus en plus sophistiqués, **la formation initiale et continue tout au long de la vie**, et sur **la prestation de services de beauté et de bien-être** dans les instituts, les centres de beauté spécialisés, les centres d'embellissement des ongles et du regard, les spas et l'esthétique à domicile.

Le secteur de la beauté et du bien-être est **le deuxième secteur français exportateur**
Dans ce Comité de Filière, la CNEP représente

la Fabrication de cosmétiques professionnels avec l'UME

La Fabrication de matériels et dispositifs médicaux avec l'UMM

La Formation et la Distribution avec l'UPB

Les Ecoles CFA & Centres de Formation labellisés Qualiopi

Les Instituts - les SPA - les Centres de bronzage en Cabines

Les Centres d'embellissement des ongles et du regard

Les centres de maquillage et de dermopigmentation



Cinquième réunion du Comité de filière cosmétique, le 28 janvier 2025

Echange de Régine Ferrère, Présidente de la CNEP avec les représentantes de la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Présentation par la CNEP du plan apprentissage

A la CNEP, 43% de nos chefs d'entreprise de la branche Beauté Bien-être cherchent à recruter, une écrasante majorité d'entre eux n'y parvient pas (87%).

Notre branche a décidé de faire de l'emploi un axe prioritaire

Au total 16 190 apprentis ont été embauchés lors de la campagne 2023 / 2024 .

7.262 000 M d'heures de formation ont été données

Forte poussée des diplômes et titres de niveau 5 - 6 & 7 (post Bac)

Demandes de la CNEP

Maintien des primes à l'embauche pour les diplômés et titres post niveau 4 pour la campagne 2025/2026 –Demande retenue

Maintien des niveaux des NPEC pour les diplômés et titres RNCP pour la campagne 2025 /2026- Demande retenue

Pour la CNEP, la formation par l'apprentissage qui permet la transmission des savoirs, est un axe majeur pour assurer l'avenir de cette filière d'excellence.



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie

La CNEP est partenaire de la Cosmetic Valley



La Cosmetic Valley est le premier réseau mondial en parfumerie-cosmétique, par sa filière industrielle, son écosystème de recherche en cosmétologie et son offre de formation.

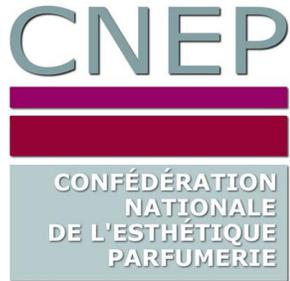
Son réseau s'étend à l'international avec de nombreux partenaires.

6 200 Entreprises - 226 000 Emplois en France

630 Adhérents - 71 Milliards d'€ - 23 Milliards exportés

1^{er} exportateur mondial de parfums et cosmétiques

15% de parts de marché devant les USA (10%) et l'Allemagne (8,7%)



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



La CNEP est partenaire de la



Travaux communs

- Evaluation de la sécurité des produits cosmétiques pour les produits cosmétiques pour les esthéticiennes (instituts, spas)
- Projet de loi de simplification administratives des entreprises. La FEBEA et la CNEP proposent trois mesures simples et sans coût pour aller plus loin et améliorer la compétitivité de la filière cosmétique.
- Participation à l'étude ASTERES
Le secteur des cosmétiques : point fort de l'économie

LE SECTEUR COSMÉTIQUE EN QUELQUES CHIFFRES



24
MRD€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2018
(fabrication cosmétique, domestique et exportations)

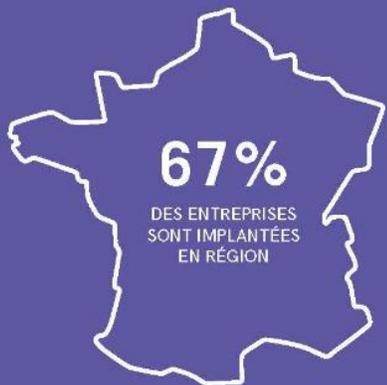
LA FRANCE EST LEADER MONDIAL AVEC

23%

DES PARTS DE MARCHÉ.



SECTEUR CONTRIBUTEUR À LA BALANCE COMMERCIALE



164 000

EMPLOIS DIRECTS POUR LA FILIÈRE



67%

DES SALARIÉS SONT DES FEMMES

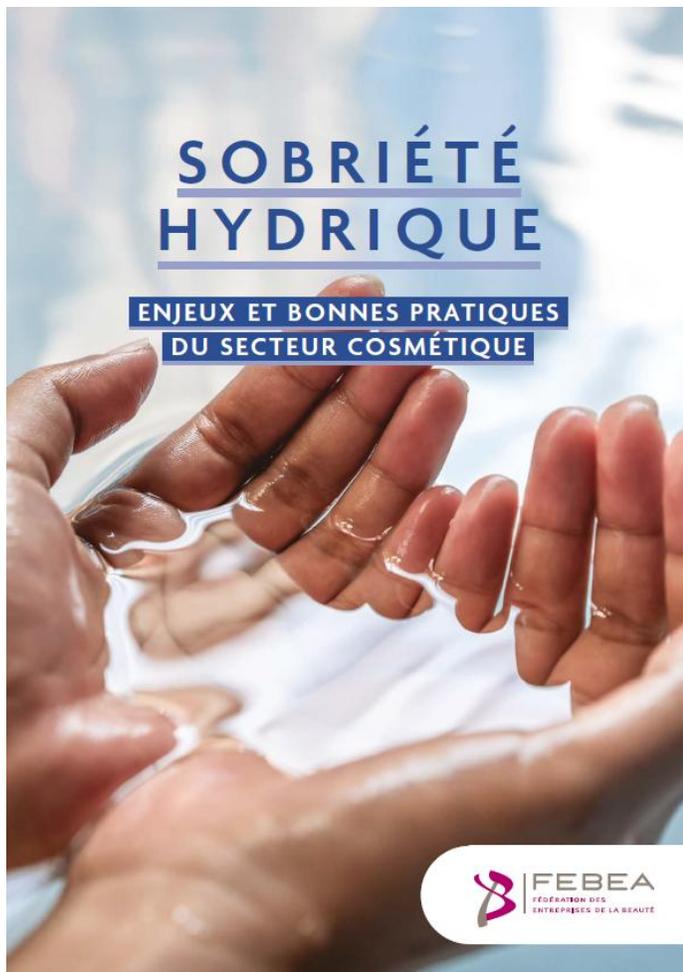
80% DES EMPLOIS DIRECTS SONT EN RÉGION



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



- Participation au Guide de la Sobriété Hydrique
Les bonnes pratiques du secteur cosmétique

« **Gestion de l'eau dans les instituts et spas** »

Travaux menés avec Régine Ferrère et Marie Paule Leblanc SPA A



CLAIRE

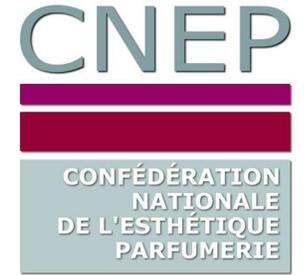


La première application qui décrypte tous les ingrédients cosmétiques

Mise en place d'une campagne de promotion, auprès des adhérents de **l'UPB** et des **Ecoles de Formation**.



La CNEP est partenaire de



Fédération des professionnels du spa et du bien-être créée en 2001

Un label SPA-A créé en 2011

Membre de l'UPB

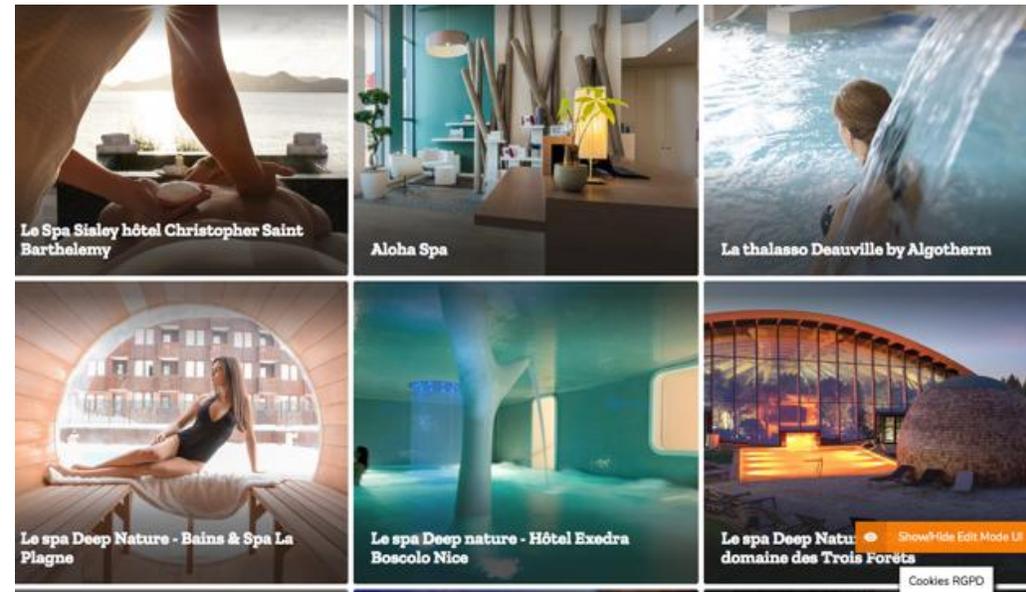
Présidente de l'Association SPA-A : Marie-Paule LEBLANC-PERU

*Des réunions, des publications des prises de parole
et des networkings*

350 membres

4500 visiteurs par mois sur le site

Plus de 1500 visites sur les pages dédiées à nos spas labellisés



Les partenaires média de la CNEP

Salons-Presses Professionnelle Esthétique Parfumerie

BEAUTY FORUM

COSMETIC360®
INNOVATIONS + SOLUTIONS > PARIS

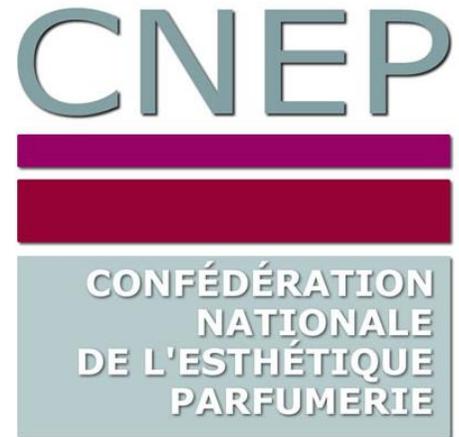
cosmétiquemag

les nouvelles
esthétiques

Wellness Sense of
The 360° Spa & Wellness Innovation Magazine

EQUIP'HOTEL
PARIS

*Nos Partenaires des Magazines
Professionnels et des Salon Professionnels*



**La CNEP et ses syndicats affiliés représentent
les intérêts de la filière Beauté Bien-être près des
Ministères de Tutelle et des Organisations
Gouvernementales**

Les représentations de la CNEP/UPB dans les différentes instances

1. Ministère de l'Education Nationale 19^{ème} CPC

Réforme des diplômes de la filière Beauté Bien-être

L'UPB représente la branche à la Commission interministérielle

« Services et Produits de Consommation »

2. Ministère de l'Economie et des Finances

Direction Générale des Entreprises DGE/DGCCRF

La CNEP représente les entreprises de la filière Beauté – Bien-être

Accompagnement des entreprises sur les dossiers économiques et réglementaires

Contrôles réglementaires annuels des entreprises Travaux portant sur la mise en place d'un cadre réglementaire de l'exercice professionnel des esthéticiennes

Travaux portant sur la mise en place des conditions d'accès à l'exercice des Métiers de l'embellissement des ongles et du regard

Les représentations de la CNEP/UPB dans les différents instances

3. Ministère de la Santé

Gère et maintient des relations avec la DGS, afin d'anticiper toute évolution de la législation

4. Ministère du travail

C'est l'UPB qui porte la voix de l'ensemble des syndicats adhérents à la CNEP près de la DGT

L'UPB a en effet été reconnue représentative par le Haut Conseil du Dialogue Social du 26 avril 2017, et confirmée par les enquêtes de représentativité 2021, 2023

L'UPB siège en Commission Mixte Paritaire de la Convention Collective et dans toutes les commissions qui organisent le dialogue social

CMP /CPPNI - CPNEFP - SPP

La CNEP et les différentes instances de concertation

5. L'ANSES



6. L'Institut National de la Consommation

Placé sous la tutelle du ministre chargé de la Consommation, l'Institut national de la consommation (INC), créé en décembre 1966, est un établissement public national à caractère industriel et commercial.



L'INC fait partie du groupe de travail de la Norme Afnor » Soins de Beauté et de Bien-être

CNEP

CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DE L'ESTHÉTIQUE
PARFUMERIE



**La CNEP est présente dans toutes les
commissions de normalisation du pôle
Beauté - Bien-être en France et en
Europe**

afnor
NORMALISATION



Régine Ferrère – Présidente de la CNEP



a été désignée par  **afnor**
NORMALISATION

Présidente de la Norme Française STO2 « Soins de Beauté et de Bien-être »

Elle a été désignée au



EUROPEAN COMMITTEE
FOR STANDARDIZATION

par le vote des 22 pays membres

Présidente de la Norme Européenne

« CEN/TC409 Management and quality of beauty salon services »

L'intérêt des Normes Pour la Branche Beauté Bien-être

- **La Norme AFNOR est un outil stratégique pour l'entreprise et pour les acteurs économiques**

- **Elle permet:**
 - d'innover, d'anticiper et de faire évoluer les produits et les services ,
 - d'être compétitif, d'avoir de meilleures armes pour conquérir des marchés,
 - de mieux connaître les marchés et leurs tendances.

- **La Norme AFNOR est un outil de politique publique qui constitue un complément de la réglementation et une référence pour l'ouverture et la transparence des marchés publics.**

La CNEP a mis en place Trois Normes XP « Soins de Beauté Bien-être »

1. La Norme XP « Soins de Beauté et de Bien-être »

Publiée en **juin 2014** en cours de révision en **2024/2025**

2. La Norme NP « Spa de Bien-être »

Elaborée avec le groupe d'experts CNEP, publiée en **février 2014**

3. La Norme CEN/TC

« **Indoor sun exposure services** »

« **Requirements for professional indoor sun exposure service providers** »

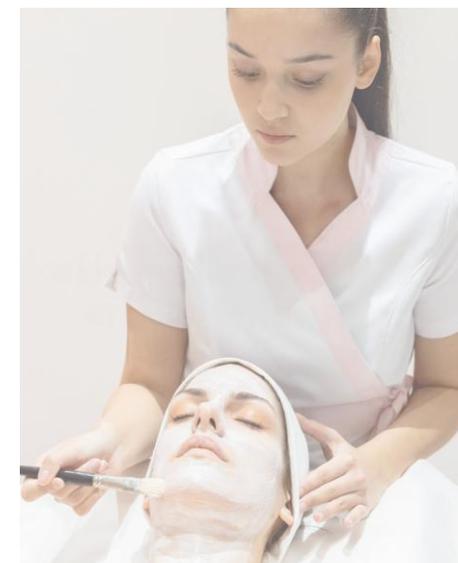
Publiée en **mars 2015** et reprise dans le catalogue français des Normes, elle se compose de 3 parties :

Partie 1 – Exigences relatives à la formation du personnel

Partie 2 – Qualification et compétences requises pour les conseillers en bronzage en cabines

Partie 3 – Exigences relatives à la prestation de services

Les syndicats affiliés à la CNEP



Union des Marques de l'Esthétique et du Spa

Union des Marques du Matériel de l'Esthétique et du Spa



Fabricants de Matériel pour
l'institut, le spa et les centres
spécialisés dans les soins
d'embellissement des ongles et du
regard

Fabricants des Marques de
cosmétiques professionnels
pour l'institut & le spa



Le Bureau

Président : *Jean Claude Sirop - Président du Groupe Thalgo*

Vice-Présidente : *Aurélie Furiga – Olivier Claire*

Secrétaire : *Bruno Rebibou – PBI*

Trésorier : *José Flotas – Président du Groupe Corpoderm*





C'est le Syndicat Patronal des Professionnels de la Beauté et du Bien-être



Instituts de Beauté indépendants et franchisés, Spa,
Centres indépendants et franchisés spécialisés dans l'embellissement des ongles, du regard
et du Maquillage, Centres indépendants et franchisés spécialisés dans les soins de beauté
hi tech, Centres de bronzage en cabine,
Centres de maquillage permanent, Ecoles, CFA et Centres de Formation



Président de l'UPB
Dominique MUNIER
Groupe Novi



Vice-Présidente de l'UPB
Régine Ferrère
en charge des négociations
sociales
Groupe BWSG



Secrétaire
Ghislain Rollet
Groupe Novi



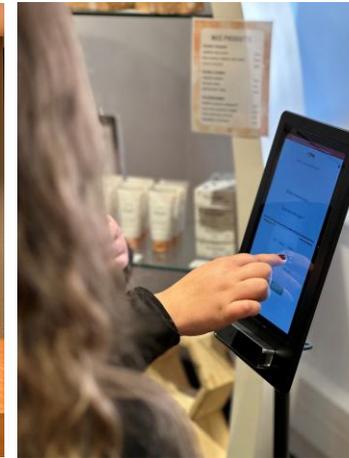
Trésorier
Jean-Marc SIROP
Groupe Thalgo



Métiers du laboratoire



Collège formation CFA / ECOLES / CENTRES DE FORMATION



Diagnostic numérique



Collège SPA



Collège Embellissement des ongles



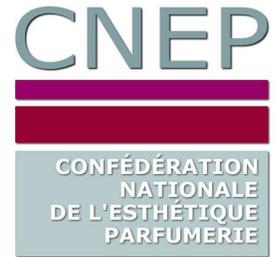
Collège Embellissement du regard



Collège Soins Hi tech



Collège Bronzage en Cabine



**La CNEP/UPB , une Confédération en
mouvement**



Ministère de la Santé / DGS



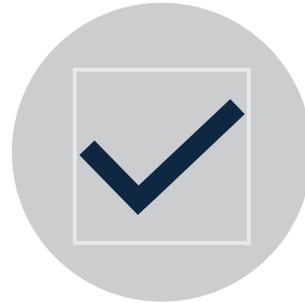
Participation aux travaux pour la mise en place de l'**Arrêté rectificatif du 11 octobre 2024** modifiant l'**arrêté du 5 mars 2024** relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel y compris la technique **du maquillage permanent**.



Travaux engagés avec **la DGS** portant sur une **proposition d'encadrement des soins de beauté et de bien-être**.



Participation aux travaux pour la mise en place du **Décret du 24 mai 2024**, publié au Journal Officiel qui prévoit que les esthéticiens formés pourront pratiquer des actes d'épilation à la lumière pulsée intense et au laser à visée non thérapeutique.



Participation aux travaux pour la mise en place de l'**Arrêté d'application du 26 février 2025** portant sur les conditions de formation des esthéticiennes pratiquant la dépilation à la lumière pulsée et au laser.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

afnor
NORMALISATION

La Dermopigmentation

Travail avec la Direction Générale de la Santé

*Sur le Référentiel de compétences
visées par la prochaine formation
« Certification aux conditions
d'hygiène et salubrité pour la
réalisation des techniques de tatouage,
de maquillage permanent et du
perçage corporel »*

**Arrêté rectificatif
publié le 11/10/2024**

Nos experts

Jean Christian André ITC

Maud Carlassare Atelier du sourcil



Les technologies hi tech pour l'anti-âge , la minceur et l'épilation



DGE
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES



- **Travail avec la Direction Générale de la Santé et la DGCCRF**
- *Négociations sur la mise en place le Décret portant sur l'encadrement des techniques d'épilation à la lumière pulsée et sur le programme de formation obligatoire que devront suivre les praticiens*
- ***Le Décret est paru 5 Mai 2024***

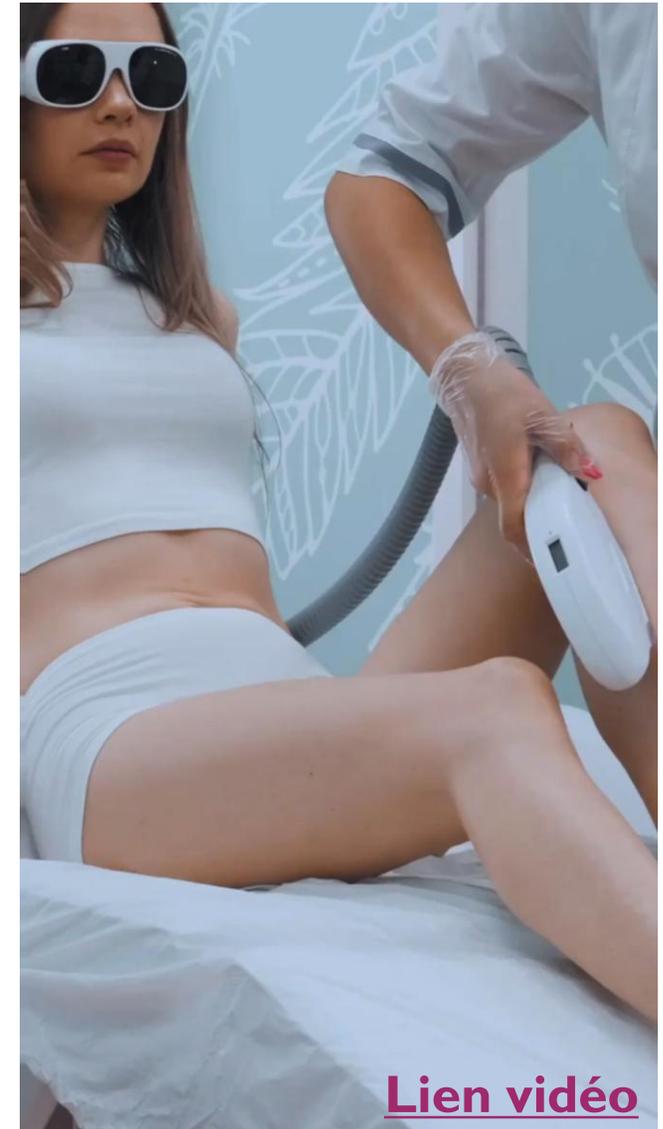
Nos experts

José Flotats Corpoderm

Ghislain Rolet HTA



[Lien vidéo](#)



[Lien vidéo](#)



LES TECHNOLOGIES HITECH POUR L'ANTI-ÂGE , LA MINCEUR ET L'ÉPILATION

- Travail avec la Direction Générale de la Santé et la DGCCRF
- *Négociations sur la mise en place de l'Arrêté du 19 février 2025 relatif aux caractéristiques de la formation obligatoire pour la réalisation des actes d'épilation à la lumière pulsée intense ou au laser à visée non thérapeutique*
- **L'Arrêté est paru le 15 février 2025**



Les négociateurs

Régine Ferrère et Maître Simhon

Ministère de l'Education Nationale



Participation au groupe de travail sur la réforme du
BAC PRO ECP
Première session **Juin 2025**



Participation au groupe de travail portant sur la
réécriture du **BTS MECP**
Première session **Juin 2025**



Mise en conformité du **CAP ECP** & du **BP ECP**
Novembre 2024-Janvier 2025



Participation au Programme National de Formation
des Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale
Conférence de Régine Ferrère
« *Mutations des modes de consommation et
incidences pour la filière* »

Les Travaux menés avec **afnor**
NORMALISATION

Le ministère de la Santé & la DGCCRF



Travaux de révision de la Norme XP « Soins de Beauté et de Bien-être »



Introduction d'un chapitre sur les **dispositifs Hi tech** suite à la parution du **Décret portant sur l'épilation à l'IPL et au Laser**



Réécriture des définitions en tenant compte des nouveaux métiers:

Embellissement du regard
Embellissement des ongles
Maquillage Permanent



Introduction d'un chapitre **RSE**

Réactualisation des Normes d'hygiène et de sécurité pour les personnels et pour les consommateurs afin que nos entreprises répondent aux attentes du consommateur

Ministère du travail- 3 commissions CPPNI-CPNEPF-SPP



CPPNI-Commission Permanente de Négociation

Rapport de Branche

Mise en place du Manuel sur la prévention des risques musculosquelettiques



SPP-Section Paritaire Professionnelle

Règles de financements des stages de formation pour les salariés de la branche

Règles de prise en charge des formations diplômantes et certifiantes (CQP et RNCP)

Mise en place des plafonds annuels pour abonder le **Plan de Développement des Compétences PDC**



CPPNI-Commission Permanente de Négociation

Mise en place avec l'**INRS** de 5 solutions incontournables pour la prévention **des risques professionnels liés à la pratique du Styliste ongulaire**



CPNEFP –Commission paritaire Nationale Emploi Formation

Travaux sur le renouvellement des CQP Styliste Ongulaire- CQP Spa Praticien

Etude interbranches « **analyse des effets de la transition écologique et énergétique** »

Appel à projet **Invest CFA**

Nos objectifs prioritaires pour 2025/2026

- 1. Mettre en valeur nos marques de cosmétiques fabricantes historiques de produits « dits professionnels » qui sont la valeur ajoutée de l'Institut et du SPA**
- 2. Mettre en lumière les Métiers de la beauté et du Bien-être et leurs formations diplômantes et qualifiantes**
- 3. Assurer une plus large visibilité de notre branche par des actions presse soutenues, afin de mieux nous faire connaître du grand public**

Valoriser les professionnelles de la beauté et du bien-être (Esthéticiennes, Spa praticiennes, Facialistes, Praticiennes de l'embellissement des ongles et du regard etc.).

Première Campagne lancée le 8 mars par la CNEP/UPB à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

<https://youtu.be/g5fGsiGu-xw?si=5kfJmpB6Z1AHcJKj>

Les tendances consommation 2024 – Des chiffres qui parlent

64 % des Françaises associent beauté et bien-être.

6 millions de femmes ont fréquenté des établissements de soins (spas, instituts, ongles, regard, etc.) en 2024

Hausse de la demande masculine, notamment pour l'épilation high-tech (lumière pulsée, laser).

Des métiers de la Beauté et du Bien-être avec des diplômes et des Certifications

De nouvelles spécialisations avec des formations que nous devons rendre obligatoires
Des formations diplômantes (CAP/ à BTS) à mettre en avant.

Perspectives 2025

Poursuivre l'engagement de la **CNEP/UPB** pour accompagner la branche dans la mise en valeur de métiers.

Mettre l'accent sur la formation continue qui amplifie l'expertise professionnelle.

Mettre en lumière le lien social et l'intergénérationnel généré par chacune de nos prestations



Esthéticienne

“ Un métier d'expertes
et de spécialistes ”





CNEP

CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DE L'ESTHÉTIQUE
PARFUMERIE

Nous contacter

Secrétariat & Service Administratif

Par courrier / CNEP – 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Par Téléphone / + 33 (0)2 34 40 02 82

du lundi au vendredi de 9h à 18h

Par Email / secretariat@cnep-france.fr

Service de presse

Pascale Venot – 6 Rue Paul Baudry 75008 Paris

01 53 66 64 44 / 06 09 62 94 84

pvenot@pascalevenot.fr

Contact

Régine Ferrère / 06 07 94 50 22 / cnep@cnep-france.fr

Retrouvez toutes nos informations sur notre site : <http://www.cnep-france.fr/>

CNEP

CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DE L'ESTHÉTIQUE
PARFUMERIE



CNEP

CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DE L'ESTHÉTIQUE
PARFUMERIE